REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE L'ORNE**

COMMUNE DE DAMIGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018 PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit le vingt-six juin, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 19 juin, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,
Absents excusés :. M ; CHAMPIN, N. GRAU et N. LECARDONNEL qui ont donné pouvoir respectivement à B. POTTIER, Ch. HINAULT et M. LAPOTAIRE
Ch. CARAVELLA, M. DUVAL, C. GAHERY et S. OBLIN

Philippe LEBRETON est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Remerciements de la famille JAJOLET pour les manifestations de sympathie lors du décès de Mme JAJOLET, mère de Jacki,
- Carte des élèves de classe de CM2 lors de la classe découverte à Asnelles (Calvados) et remerciements de leur enseignante, Mme EL HADJY pour le soutien apporté par le Conseil Municipal.
- Remerciements de Mme CHATEL pour l'installation d'un monte personnes qui lui permet de retourner aux activités de l'Association Familiale.
- 29 juin 19h30 : Salle de garderie de l'école élémentaire : projection des spots réalisés par des enfants dans le cadre des TAP sur la prévention des écrans.
- 3 juillet à 18h30 : en mairie : Réception des joueurs et des dirigeants à l'occasion de leur victoire en coupe de l'Orne des moins de 18 ans
- 29 Juin 20h00 salle de l'éclat de Lonrai : rappel : présentation par ENEDIS sur le déploiement des compteurs Lynky
- 3 juillet 15h45 : Visite du jury départemental dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

A cette occasion M. le maire remercie les agents du service technique pour le travail accompli pendant ce mois de juin (fête communale, fête des écoles, fête de la Musique), un arrêt de travail d'un agent et un contretemps dans le recrutement de l'agent saisonnier, ajoutés à l'importante surcharge de travail consécutive aux inondations ont entrainé un retard dans l'entretien des espaces publics. Le retard se résorbe.

- Comme demandé par M. CARAVELLA, M. DEVIENNE fait un point sur le problème de la collecte des déchets ménagers J. BARRIERE suggère des systèmes d'accroche sur les sacs pour éviter qu'ils soient éventrés.

M. DEVIENNE répond à M. POTTIER que la tolérance pour les sacs noirs au lieu des sacs translucides se terminera début juillet.

Il serait souhaitable de pouvoir disposer de sacs de 30 l et/ou 50 litres en fonction de l'équipement des familles.

M. DEVIENNE indique qu'en ce qui concerne le point d'apports volontaires à Montperthuis, une rencontre avec les élus des communes de Lonrai, Condé sur Sarthe et Damigny a eu lieu le 8 juin. Aucun autre emplacement n'a répondu aux contraintes exigées.

- Les travaux de voirie pour la chaufferie rue du chemin de Maure à Alençon ont nécessité la mise en sens unique pour la partie située entre le lycée Alain et le SDIS. Les travaux devraient s'achever fin juillet.

- Les travaux du rond-point boulevard Colbert/boulevard Mezeray/ rue de Lancrel devraient durer tout l'été.

- La Commune a obtenu une subvention DETR de 148 110.80€ pour les travaux de la première tranche de la rue de Bellevue/ rue Principale (taux de 40%)

- Suite aux inondations du 12 juin, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée. 10 dossiers ont été déposés en mairie.

N°20180626-01 - FINANCES Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – tarifs 2019

Conformément à l'article 171 de la Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer les modalités de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire de la Commune.

La Commune a fixé les tarifs des différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes à 100 % des tarifs maximaux déterminés par l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et a décidé d'exonérer les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m².

L'article L.2333-12 du CGCT précise qu'à l'expiration de la période transitoire, les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2019 s'élève ainsi à + 1,2 % (source INSEE).

VU,

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2333-6 à L.2333-16 et R.2333-10 à R.2333-17,
- le décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2012 et du 11 juillet 2012,
- l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2019,

Il est demandé au Conseil

- de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7m² ;
- de maintenir l'indexation automatique des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;

- de fixer les tarifs à :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m²	superficie entre 12m² et 50m²	superficie supérieure à 50m²	superficie inférieure ou égale à 50m²	superficie supérieure à 50m²	superficie inférieure ou égale à 50m²	superficie supérieure à 50m²
15,70 €/m²	31,40 €/m²	62,80 €/m²	15,70 €/m²	31,40 €/m²	47,10 €/m²	94,20 €/m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide**

- **de maintenir** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7m² ;
- **de maintenir l'indexation** automatique des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;
- **de fixer** les tarifs à :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m²	superficie entre 12m² et 50m²	superficie supérieure à 50m²	superficie inférieure ou égale à 50m²	superficie supérieure à 50m²	superficie inférieure ou égale à 50m²	superficie supérieure à 50m²
15,70 €/m²	31,40 €/m²	62,80 €/m²	15,70 €/m²	31,40 €/m²	47,10 €/m²	94,20 €/m²

- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- **d'inscrire les recettes** au budget 2018;

- **autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N°20180626- 02 AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFICATION 2018-2019 - GARDERIE

Par délibération en date du 26 juin 2017, le conseil municipal a fixé comme suit les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2017-2018

Garderie du matin : 0.89€

Garderie du soir : 1.76€

Il est proposé au Conseil d'augmenter ce tarif de 1.00% soit :

0.90€ pour la garderie du matin

1.78€ pour la garderie du soir

Les horaires de la garderie sont les suivants :

Matin : 7h45 .8h20

Soir : 16h30 18h00 (avec tolérance jusqu' à 18h15

Les recettes 2017-2018 seront d'environ 13 200€ (estimation pour juin et juillet) et les dépenses de personnel seront de 20 418€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe comme suit les tarifs de la garderie scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

0.90€ pour la garderie du matin

1.78€ pour la garderie du soir

La recette correspondante sera imputée à l'article 7067 du budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626-03 BATIMENTS COMMUNAUX – EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE – AVENANTS N°1 AU MARCHE 2017-01 ET AU MARCHE 2017-08

Dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la Mairie, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la conclusion des avenants suivants :

Avenant N° 1 au marché 2017-07 Lot 1 VRD Gros Œuvre Démolition avec l'entreprise TOMASI

Objet	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	79 600.00€	95 520.00€
Avenant 1	moins 20.00€	moins 24.00€
Nouveau montant du marché	79 580.00€	95 496.00€

Les principales modifications sont les suivantes :

souche de cheminée	- 6 000.00
pavage béton	- 3 960.00
démolition de l'escalier	- 2 100.00
enduits dégrossis	- 1 260.00
modifications de réseaux	- 1 860.00
travaux divers	- 380.00
arasement de la souche de cheminée	2 730.00
terrassements poses de drain et collecteurs	1 650.00
mise en œuvre d'enduits et d'isolant	7 245.00
sommier béton pour la charpente	1 275.00
Accès à la cave	1 180.00.
Sablage des encadrements et pierre de granit	1 460.00

Avenant N° 1 au marché 2017-08 Lot 2 Charpente couverture avec l'entreprise Denis MARIE

Objet	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	38 051.82€	45 662.18€
Avenant 1	1 201.09€	1 441.31€
Nouveau montant du marché	39 252.91€	47 103.49€

Les principales modifications sont les suivantes :

Reprise de cheminée	1 425.17
Dispositif d'ancrage	530.00
Isolation des combles	- 1 872.78
Habillages des pannes	645.81
Raccord couverture mur/préau	472.89

Les crédits sont inscrits au Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la conclusion des avenants ci-après dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la mairie :

Avenant N° 1 au marché 2017-07 Lot 1 VRD Gros Œuvre Démolition avec l'entreprise TOMASI

Objet	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	79 600.00€	95 520.00€
Avenant 1	moins 20.00€	moins 24.00€
Nouveau montant du marché	**79 580.00€**	**95 496.00€**

Avenant N° 1 au marché 2017-08 Lot 2 Charpente couverture avec l'entreprise Denis MARIE

Objet	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	38 051.82€	45 662.18€
Avenant 1	1 201.09€	1 441.31€
Nouveau montant du marché	**39 252.91€**	**47 103.49€**

Les crédits sont inscrits au Budget, opération 28 de la section d'investissement

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer ces avenants ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626-04 ENVIRONNEMENT – CREATION D'UN JARDIN INTERGENERATIONNEL. : LOT N°2 PAYSAGE - Avenant n°1 au marché 2017-06.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 17 octobre 2017, a décidé la conclusion des marchés suivants pour la création d'un jardin intergénérationnel situé Allée du stade :

Lot	Objet	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	N° de marché
1	Jeux	TRANSALP	32 845.40€	39 414.48 €	2017/05
2	Paysage	JULIEN & LEGAULT	40 547.79€	48 657.35 €	2017/06

Cependant, des modifications sont intervenues au cours de ce chantier pour le lot n°2 Paysage :

OBJET	Montant
Création d'une tranchée drainante en limite du city-stade	+ 1.736,70 €
Suppression de la barrière pivotante prévue:	- 981.90 €
Suppression de clôture bois	- 205,20 €
Création d'une chicane:	+ 609,00 €
Mise à niveau d'un regard:	+ 197,50 €
Complément de plantations:	+ 417,62 €
Total HT	+ 1 773.72 €
Total TTC	**+ 2 128.46 €**

Soit 4.37% du montant du marché.
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion de cet avenant n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la conclusion d'un avenant n°1 qui porte le montant du marché 2017-06 avec l'entreprise JULIEN et LEGAULT à la somme de 42.321,51 € HT soit 50.785,81 € TTC pour la création d'un jardin intergénérationnel.
Les crédits sont inscrits au Budget 2018 opération 41

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer cet avenant ainsi tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626-05 ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - Subvention pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante dont la présence a été détectée dans l'Orne dès 2012. Il est classé « danger sanitaire de deuxième catégorie » pour l'abeille domestique sur tout le territoire français. La lutte contre le frelon asiatique relève également des préoccupations de protection de la santé publique.

L'Agenda 21 # 2 (2015-2020) de la Communauté Urbaine d'Alençon s'engage à lutter contre la perte de biodiversité et l'action n°57 prévoit la lutte contre les espèces invasives. Dans le cadre de la lutte coordonnée des communes du territoire, une formation des agents est envisagée sur 2019.

La Ville d'Alençon finalise actuellement un flyer de sensibilisation pour le grand public qui nous sera transmis dès que possible pour diffusion sur la commune.

Afin de limiter l'expansion trop brutale de l'espèce et protéger les populations, il est proposé l'attribution d'une subvention pour la destruction des nids de frelons asiatiques selon les modalités suivantes :

Taux de subvention de 50% :
- avec un plafond de participation de 75€ TTC pour les interventions sans nacelle,
- et un plafond de participation de 200€ TTC pour les interventions avec nacelle,

pour toute intervention ayant lieu sur Damigny auprès de tout particulier ou syndic qui en fera la demande écrite avec présentation d'une facture acquittée, précisant le lieu d'intervention et l'utilisation d'une nacelle le cas échéant, auprès d'une entreprise de désinsectisation agréée.

Il est demandé au Conseil de bien vouloirse prononcer sur cette propostion :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la prise en charge par la commune des interventions chez les particuliers et syndic à hauteur de 50% dans la limite suivante :

- avec un plafond de participation de 75€ TTC pour les interventions sans nacelle,

- et un plafond de participation de 200€ TTC pour les interventions avec nacelle,

pour toute intervention ayant lieu sur Damigny auprès de tout particulier ou syndic qui en fera la demande écrite avec présentation d'une facture acquittée, précisant le lieu d'intervention et l'utilisation d'une nacelle le cas échéant, auprès d'une entreprise de désinsectisation agréée.

La dépense correspondante sera imputée à L'article 6745 du budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626-06 VOIRIE – PROPOSITION DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE DEPARTEMENTALE 530

La Commune de Lonrai a souhaité classer dans son domaine public communal la partie de la RD 530 situé sur son territoire à l'intersection de la rue du Kaolin au stop de la RD 2. Ce choix est dicté par des raisons de sécurité et ne volonté d'aménager cette voie.

Le Conseil Départemental propose, afin d'assurer une continuité, de déclasser la partie de la RD 530 de l'intersection de la rue du Kaolin au giratoire, sur une longueur de 620 mètres.

Le conseil départemental précise que les travaux de remise en état seront pris en charge avant le transfert de domanialité. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette demande.

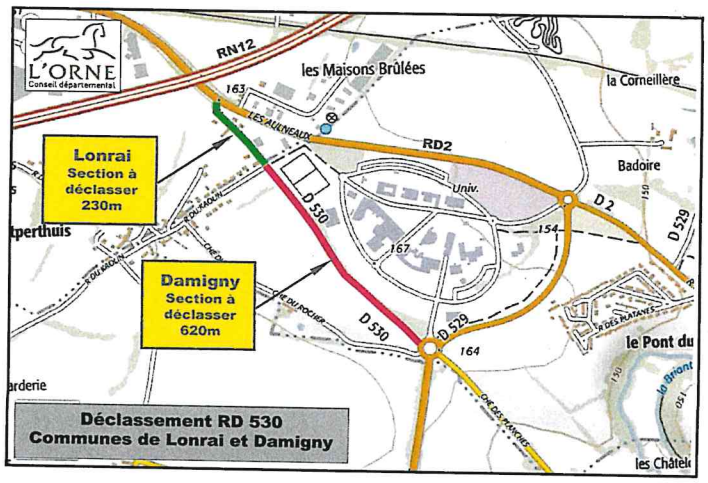

Considérant les projets actuellement évoqués sur un agrandissement potentiel du site universitaire et la création de parkings supplémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Estime prématuré de se prononcer sur un éventuel déclassement de la RD 530 de l'intersection de la rue du Kaolin au giratoire, sur une longueur de 620 mètres.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626-07 VOIRIE – PSLA – AMENAGEMENT DES ABORDS

Dans le cadre de la création du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire(PSLA) il sera nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement de voirie et de stationnement aux abords immédiats.

La voie concernée est essentiellement le chemin de la Corneillière (RD 529) à son intersection avec la rue du Pont du Fresne.

A ce jour, il est envisagé la mise à double sens de la route de la Corneillière pour la partie longeant le PSLA afin de faciliter l'entrée et la sortie des parkings.

Il est au demandé au Conseil de prendre un engagement sur la réalisation de cette opération en lien avec le Conseil Départemental de l'Orne

Par ailleurs, Monsieur le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre de cet aménagement à Ingénierie 61. En confiant la maîtrise d'œuvre à Ingénierie 61, la commune s'assurera que le projet sera conforme aux souhaits du conseil départemental.

Un relevé topographique du secteur pourrait être réalisé rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

à l'unanimité, s'engage à la réalisation de l'aménagement des abords du futur Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire(PSLA), chemin de la Corneillière

à la majorité, décide de confier la maitrise d'œuvre de cet aménagement à Ingénierie 61(un vote contre L. WINTENBERGER)

à l'unanimité décide de faire procéder à un relevé topographie du secteur concerné

autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626- 08 FINANCES - subvention pour participation à la classe de découverte

Il est rappelé au Conseil que les 24 élèves de la classe de CM2 de Mme EL HADJI sont partis en classe découverte à Asnelles (Calvados) du 14 au 18 mai 2018.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le versement d'une subvention de 50.00€ par enfant soit 1 200.00€.

Cette somme sera imputée à l'article 6574 du Budget et versée à a coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde une subvention de 1 200.00€ à la Coopérative Scolaire de Damigny pour la participation à la classe de découverte des 24 élèves de CM2 du 14 au 18 mai 2018

Cette somme sera imputée à l'article 6574 du Budget et versée à a coopérative scolaire

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180626-09 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet, pour satisfaire au besoin de la collectivité
CONSIDÉRANT que suite à cette création il convient de supprimer créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif

Il est proposé au Conseil, à compter du 1er août 2018 de

- créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet Echelle de rémunération C2:
- supprimer un poste d'adjoint administratif échelle de rémunération C1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide, à compter du 1er août 2018 de :

- créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet Echelle de rémunération C2:
- supprimer un poste d'adjoint administratif échelle de rémunération C1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget, chapitre 012.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

TOUR DE TABLE

- MJ CHARTRAIN se réjouit de l'efficacité des différents panneaux apposés pour prévenir les déjections canines

Elle fait un point rapide sur les travaux en cours,

Elle demande le remplacement d'un miroir rue de Bellevue face au calvaire.

- B. JUPIN fait état de pavés dangereux au carrefour Routes d'Ecouves / rue de Bellevue.

Il regrette la pose de poteaux supplémentaires pour l'installation de la fibre dans le secteur des rues 8 mai / 11 novembre. M le maire précise qu'Orange n'a pas pu utiliser les poteaux EDF ceux-ci-étant en surcharge par rapport aux nouvelles normes. Pour répondre à N. MARIE, il indique que le déploiement de la fibre peut durer jusqu'en 2020.

M. JUPIN signale également un dépôt de déchets verts dans le collecteur rue du Pont du Fresne/Badoire. Information sera faite au Conseil Départemental.

- S. LEDUC regrette le manque de civisme dans les dépôts des sacs poubelles. M. DEVIENNE précise que les agents de la CUA doivent faire un nouveau passage dans les secteurs difficiles.

- N. MARIE informe de problèmes dans le réseau d'eau potable impasse du Moulin (couleur, odeur).

Elle remercie pour le suivi des travaux dans le secteur de l'impasse du Moulin.

Elle souhaiterait l'installation d'une barrière de sécurité devant la boulangerie. Mme CHARTRAIN précise que la largeur du trottoir ne le permet pas.

- F. BATREL se félicite de la réussite de la Fête de la Musique même s'il regrette une participation un peu plus faible, due sans doute à la coupe du monde de foot. Il remercie tous les acteurs et participants et les services techniques.

La réunion du planning des salles se tiendra le 27 juin à 18h30.

L'AG du judo est prévue le 29 juin, celle du basket le 1er juillet.

Le centre de loisirs Croix Mercier fonctionnera du 9 au 20 juillet
Les animations sportives de l'USDA auront lieu du 9 au 27 juillet.

M. BATREL fait le point sur la mise en place des animations du mercredi à compter de la rentrée de septembre. La Croix Mercier travaillera en partenariat avec l'USDA qui propose 6 cycles découvertes tout au long de l'année, en fonction des différentes tranches d'âge.

- D. PILON indique que la fête de l'école s'est bien déroulée, là aussi avec un peu moins de monde. La dernière représentation des TAP a eu lieu à cette occasion. Elle transmet les remerciements de l'APE à la municipalité et aux services techniques. Elle s'associe à ces remerciements.

Elle précise qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières lors du dernier conseil d'école. Elle donne la liste des différentes sorties pédagogiques.

Elle annonce le départ à la retraite de Mme BOSTAL, enseignante en maternelle à Damigny depuis 18 ans.

Elle fait part du projet de répartition des 181 élèves à la rentrée, avec 2 classes maternelles et 6 classes élémentaires. Un projet pédagogique est prévu en lien avec les archives départementales de l'Orne et la maison de retraite « la Rimblière » sur le thème de l'évolution des modes de vie.

- MJ CHARTRAIN fait savoir que la réunion publique pour les projets de voirie rue Principale rue de Bellevue s'est très bien déroulée avec un public très intéressé.

- Une visite des travaux d'extension de la mairie est proposée à l'issue de cette réunion, ainsi que celle du jardin intergénérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30

VU, LE MAIRE,

LISTE DES DELIBERATIONS

N°20180626-01 - FINANCES Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – tarifs 2019 . 2

N°20180626- 02 AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFICATION 2018-2019 - GARDERIE 3

N°20180626-03 BATIMENTS COMMUNAUX – EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE – AVENANTS N°1 AU MARCHE 2017-01 ET AU MARCHE 2017-08... 4

N°20180626-04 ENVIRONNEMENT – CREATION D'UN JARDIN INTERGENERATIONNEL. : LOT N°2 PAYSAGE - Avenant n°1 au marché 2017-06. 5

N°20180626-05 ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - Subvention pour la destruction de nids de frelons asiatiques 6

N°20180626-06 VOIRIE – PROPOSITION DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE DEPARTEMENTALE 530..... 7

N°20180626-07 VOIRIE – PSLA – AMENAGEMENT DES ABORDS..... 8

N°20180626- 08 FINANCES - subvention pour participation à la classe de découverte 8

N°20180626-09 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE ADMINISTRATIF 9